

Paris, le 03.09.2021*000386

Madame la Conseillère des Français de l'étranger,
Monsieur le Conseiller des Français de l'étranger,

Alors que se clôt la période estivale qui traditionnellement voit de nombreux compatriotes de l'étranger revenir en France, je tenais à vous faire part d'un premier bilan concernant le dispositif de délivrance de passes sanitaires que, suite à une décision du Président de la République et sous l'autorité du Premier ministre et avec son appui, nous avons déployé avec Jean-Yves Le Drian, au profit de nos concitoyens de l'étranger.

A la mi-juillet, le Président de la République décidait en effet de l'extension de l'exigence de passe sanitaire sur le territoire national pour éviter un reconfinement et encourager la vaccination. A ce jour, la France compte près de 50 millions de personnes primo-vaccinées et figure ainsi parmi les pays européens où la vaccination est la plus avancée.

Cependant, nos compatriotes déjà vaccinés hors de l'espace européen n'auraient pu, en l'absence de passe sanitaire reconnu par l'application TousAntiCovid Vérif., profiter pleinement de leur séjour estival en France, une respiration nécessaire après parfois deux ans sans avoir pu retrouver leur famille et leurs proches. Nous en étions bien conscients et vous avez été plusieurs également à appeler notre attention sur cette situation ce dont je vous remercie vivement.

C'est pourquoi, nous avons mobilisé les ressources du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, avec le plein soutien des services du Premier ministre, du secrétariat d'Etat au numérique, de la CNAM et de l'Imprimerie nationale, pour mettre en place dès le 2 août, un dispositif de délivrance des passes sanitaires pour les personnes vaccinées avec des vaccins reconnus par l'Agence européenne du médicament. Ce dispositif est rapidement monté en puissance et s'est appuyé, au plus fort de l'été, sur la mobilisation de près de 150 agents volontaires et personnels recrutés sur une base temporaire, sur trois sites du ministère, bientôt rejoints par des renforts de la CNAM et de l'Imprimerie nationale.

.../...

Sachez que le Président de la République a souhaité être tenu personnellement informé du fonctionnement du dispositif, et a salué la mobilisation des agents de ce ministère qui ont fait honneur à leur mission de service public.

Au 1^{er} septembre, près de 130 000 demandes ont été instruites et traitées. Plus de 85 000 passes sanitaires ont été délivrés, dans le respect des impératifs de sécurité qui s'imposaient pour prévenir tout risque de fraude. Les demandes qui n'ont pas donné lieu à une délivrance de passe étaient soit incomplètes soit invalides.

Un télé-service unique et innovant a été développé conjointement par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'Imprimerie nationale pour faciliter la démarche des usagers et réduire les temps de délivrance. C'est ainsi que les demandes sont à présent pour la plupart traitées dans la journée.

Par ailleurs, à notre initiative, nous avons conduit, avec les autorités sanitaires britanniques, le travail technique nécessaire pour rendre interopérables les QR codes du National Health Service avec l'application TousAntiCovid Vérif. Ceci a permis à nos compatriotes du Royaume-Uni (Angleterre et Pays-de-Galles) d'utiliser comme passe sanitaire, partout en France, leur certificat de vaccination NHS obtenu outre-manche. Ils disposent ainsi de la même facilité que nos compatriotes résidant dans l'Union européenne.

Vous le savez, certains Français n'ont pu dans un premier temps, bénéficier du dispositif de délivrance de passes sanitaires car ils avaient reçu dans le pays de résidence, des vaccins non reconnus par l'Agence européenne du médicament. J'ai eu l'honneur d'annoncer qu'en Conseil de Défense du 25 août, il avait été décidé que les Français établis hors de France ayant reçu deux doses d'un vaccin non reconnu par les instances européennes mais listé par l'OMS, bénéficieraient du passe sanitaire après avoir reçu une troisième dose de vaccin à ARNm.

Telles sont les mesures que nous avons mises en œuvre au cours de l'été, fidèles au principe fixé par le Président de la République : nos compatriotes de l'étranger sont des Français à part entière et non pas Français à part. A ce titre, ils sont pleinement intégrés à la stratégie sanitaire et vaccinale nationale.

Je vous prie de croire, Madame la Conseillère des Français de l'étranger, Monsieur le Conseiller des Français de l'étranger, à l'assurance de mes sentiments dévoués.



Jean-Baptiste LEMOYNE